



Paris, le 2 février 2017

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org

Emmanuel BARBE
Magistrat
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières
DSCR

Réf : DSCR/02/2017

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Délégué,

Depuis début janvier 2017, les IPCSR et DPCSR constatent des dysfonctionnements importants dans l'APEP. Ces dysfonctionnements impactent négativement les conditions de travail des agents et la perception qu'ont les usagers de l'efficacité du service public et la valeur professionnelle de ses agents.

Le 5 janvier dernier, lors d'une audience avec la sous-direction ERPC, nous avons évoqué ces dysfonctionnements et fait part de notre préoccupation et du sentiment d'exaspération grandissant des IPCSR.

Lors de cette réunion, il nous avait été indiqué que ces dysfonctionnements devaient être solutionnés rapidement. Une phase de tests a été mise en place dans un nombre limité de département. Ces tests ne devaient durer qu'une semaine avant le rétablissement complet d'APEP au niveau national. Aujourd'hui nous constatons amèrement qu'un mois après le début des problèmes, ils ne sont toujours pas résolus.

Les départements « tests » utilisant l'application constatent des incohérences dans les remontées des résultats d'examens, certains résultats sont tout simplement perdus. Cette perte de données obligent les IPCSR à rédiger des CEPC papier plusieurs jours après l'examen du candidat. Il est bien évident qu'après un certain nombre de jours de programmation en examen B, avec 13 candidats par jour, l'IPCSR ne peut établir un CEPC reflétant la réalité de la prestation du candidat !

Ces dysfonctionnements impactent les conditions de travail des IPCSR, en particulier la durée du temps de travail journalier. Mais le fait le plus grave est que le sérieux, le professionnalisme des IPCSR et DPCSR et l'efficacité du service public se voient remis en cause par ces dysfonctionnements.

Il est particulièrement injuste que des problèmes de logiciel informatique totalement étranger à la qualité de l'expertise des agents de terrain aient pour conséquence de jeter l'opprobre sur nos deux corps de fonctionnaires.

Vous n'êtes pas sans savoir que les remontées des résultats d'examens et les statistiques qui en découlent serviront à déterminer les résultats de la réforme du permis de conduire et les prochaines politiques publiques. Nous nous interrogeons sur la véracité des données du mois de janvier.

L'UNSA-SANEER souhaite vous rencontrer afin de vous faire part du sentiment des agents et de faire le point quant aux délais avant le rétablissement de l'efficacité d'APEP. Ce sujet devient particulièrement sensible.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, monsieur le Délégué, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe Nauwelaers

Signé

Copies :

- M. Alexandre Rochatte, adjoint au DSCR
- M. Pierre Ginéfri, Sous-directeur ERPC
- Bureau national



UNSA SANEER
Direction Départementale des Territoires
de Seine et Marne
BP 90074
77353 MEAUX CEDEX

